

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DA 39 Approbation et signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public « Paris Musées » relative aux modalités de mise à disposition des marchés publics en cours d'exécution permettant la continuité des activités transférées de la Direction des Affaires Culturelles à l'Etablissement Public « Paris Musées ».

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public « Paris Musées » relative aux modalités de mise à disposition des marchés publics en cours d'exécution permettant la continuité des activités transférées de la Direction des Affaires Culturelles à l'Etablissement Public « Paris Musées » ;

Sur le rapport présenté par Mme MONTACIÉ, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public « Paris Musées » relative aux modalités de mise à disposition des marchés publics en cours d'exécution permettant la continuité des activités transférées de la Direction des Affaires Culturelles à l'Etablissement Public « Paris Musées ».

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la dite convention, annexée au présent projet de délibération.